



## Ecole Saint Patern




**NOTE DE RENTREE  
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

**A LIRE ATTENTIVEMENT  
Et A CONSERVER**

Avenue de Tohannic 56 000 VANNES  
02.97.47.14.45 – [saintpaternvannes@gmail.com](mailto:saintpaternvannes@gmail.com) – site : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>

**Aux familles de l'école Saint Patern,**

*L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire. Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année.*

<b>HORAIRES</b> 	<b><u>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</u></b> <b>Classe : 8h30-11h45 / 13h30-16h30</b> Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de <b>8h15</b> le matin en classe et <b>13h15</b> l'après-midi sur la cour <b>pour les élèves de primaire et directement dans les classes pour les élèves de maternelle. (Les élèves s'y rendent seuls sauf les PS).</b> <b>Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails et portes d'entrées sont fermés pendant les heures de classe.</b> <b>Merci d'être vigilants sur les heures d'accueil. Les enfants déposés avant 13h15 le midi sont sans surveillance, cela relève de votre responsabilité en cas d'accident. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école qui est fermée.</b>
<b>GARDERIE</b>	<b>7h30 le matin – 19h le soir. A partir de la classe de CE1, tous les élèves qui fréquentent la garderie iront en étude surveillée.</b>
<b>SORTIES 11h45 et 16h30</b>	Merci de consulter la circulaire sur la sortie des élèves de maternelle et d'élémentaire.
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	Nous avons notre propre service de restauration. Les repas sont faits sur place par notre cuisinière (Céline) et notre aide-cuisinière (Béatrice). Les menus sont consultables à chaque période sur le site de l'école. Les enfants informent leurs enseignants le jour même de leur présence à la cantine. Les repas non consommés ne sont pas facturés. Les élèves présents à la cantine sont badgés chaque jour. La facturation se fait par mois avec les frais de scolarité.

## SECURITE ET HYGIENE



Merci de respecter les consignes suivantes :

- **Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse)**, il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école.  
**Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance.** Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI). Nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.
- **Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux**, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire.
- **Marquer les vêtements, les sacs et cartables.** Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative.
- **Vigilance quant à la tenue des enfants :** Prévoir une tenue adaptée à l'école afin que votre enfant soit le plus à l'aise possible. Certaines tenues sont à garder pour la maison. Les enfants passent du temps sur la cour le midi. Un vêtement adapté est une bonne protection contre les rayons du soleil. Merci de votre compréhension.
- Les chewing-gums et les bonbons sont interdits
- Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. En élémentaire, l'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols de jeux apportés.
- Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'école et dans un rayon défini autour de l'établissement.

**Si un enfant veut fêter son anniversaire dans la classe, nous demandons que les cadeaux apportés soient des gâteaux emballés, afin d'en contrôler la constitution pour les allergies. L'enfant s'il le souhaite peut aussi apporter une friandise. Pas de boisson, de l'eau leur sera proposée.**

## ASSURANCES

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de **Responsabilité civile et d'Individuelle Accident**. Dans ce cas, merci de nous transmettre une attestation fournie par votre assureur.  
**Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle Saint Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.**

## FREQUENTATION SCOLAIRE

Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans.

Les enfants nés en 2021 (**PS1**) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont 2 ans **révolus au** jour de la rentrée.

**Tous les enfants nés en 2020 (PS2)** ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive. Autrement dit un enfant né en 2020 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps. Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille.

Les enfants nés avant 2018 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.

Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école, ou mail avant la classe ou au plus tard à 10h). Les absences non justifiées et répétées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.

Lors d'absences sur temps scolaire (du type week-end prolongé ou vacances), une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement par le biais du secrétariat. Les parents s'engagent à rattraper le travail scolaire lors de cette période d'absence. **Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour.** Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e).

**Formulaire à demander au secrétariat.**

## RELATIONS PARENTS /

Une communication est mise en place entre l'école et la famille (mot dans l'agenda, mail...).

Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec attention les informations. **Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers**

**ENSEIGNANTS**

indésirables. **ATTENTION** : Tous les courriers adressés par l'école ont pour expéditeur : [notification@noefil.fr](mailto:notification@noefil.fr) et une adresse gmail pour les classes.

Vous pouvez également consulter le **site de l'école** : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>

Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer **sur rendez-vous**.

**CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)**

<i>Rentrée des élèves</i>	<i>Toussaint</i>	<i>Noël</i>	<i>Hiver</i>	<i>Printemps</i>	<i>Début des vacances d'été</i>
Lundi 4 septembre 2023	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024	Samedi 24 février 2024 Lundi 11 mars 2024	Samedi 20 avril 2024 Lundi 6 mai 2024	Vendredi soir 5 juillet 2024

**QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT**

**Pas d'école pour l'Ascension : du mardi 7 mai (soir) au Lundi 13 mai au matin.**

**ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2023/2024**

Chef d'établissement : M. David THOMAS

**A NOTER**

<b>Classe</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Réunions de classe (18h)</b>
<b>PS1/PS2</b>	Mme Anne-Valérie Guth	<b>Vendredi 22 septembre</b>
<b>PS1/PS2</b>	Mme Morgane Le Guevello	
<b>MS</b>	Mme Carole Jagoury	<b>Mardi 19 septembre</b>
<b>MS</b>	Mme Gwenaëlle Lessard	
<b>GS</b>	Mme Noranne Philippe	<b>Vendredi 15 septembre</b>
<b>GS</b>	Mme Isabelle Trebaol	
<b>CP</b>	Mme Martine Le Tenier	<b>Vendredi 8 septembre</b>
<b>CP</b>	Mme Nathalie Briand	

<b>CE1</b>	Mme Jessie Caignart	<b>Jeudi 21 septembre</b>
<b>CE1</b>	Mme Chantal Monneraye (Lundi et Mardi) Mme Valérie Olivier (Jeudi et Vendredi)	
<b>Dispositif ULIS</b>	Mme Mélanie Quéric	
<b>CE2</b>	Mme Bénédicte Piton – Grandchamp	<b>Mardi 26 septembre</b>
<b>CE2</b>	Mme Marielle François	
<b>CM1</b>	Mme Maryvonne Le Huec (Lundi et Mardi) Mme Zélie Nisin (Jeudi et Vendredi)	<b>Lundi 25 septembre</b>
<b>CM1</b>	M. Emmanuel Loze	
<b>CM1-CM2</b>	Mme Rose Brillouet	<b>Lundi 25 septembre</b>
<b>CM2</b>	Mme Carine Chapelon	<b>Lundi 18 septembre</b>
<b>CM2</b>	Mme Réjane Huamé	
<b>Poste du Rased</b>	Mme Emmanuelle Falquherho – Le Goff (enseignante spécialisée)	
<b>ASEM</b>	Mme Patricia Lemée et Mme Angelina Mathurin en Petite Section Mme Géraldine Beaugrand et Mme Céline Tréhin en Moyenne Section Mme Stéphanie Le Bras et Mme Michèle Vigueloux en Grande Section Mme Anissa Azaizia en CAP contrat d'apprentissage en Petite Section	
<b>Secrétaire</b>	Mme Charlotte Lacoua	
<b>Comptable</b>	Mme Céline Tréhin	
<b>Personnel d'éducation</b>	Mme Nadine Le Houérou	
<b>Cuisinière</b>	Mme Céline Le Divenach	
<b>Aide-cuisinière</b>	Mme Béatrice Rondouin	
<b>AESH</b>	Mme Eda Yilmaz – Mme Aliette Tertrais – Mme Audrey Dupont – M. Sylvain Denic – Mme Sylvie Guillou – Mme Eglantine Beurel –	

*Nous vous souhaitons une très belle année scolaire en notre compagnie !*

